



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Période  
du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au 30 Juin 2022**

**SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron**  
**Avenue Victorin Mas**  
**Recoules-Prévinquières**  
**12150 SEVERAC D'AVEYRON**  
**Tél : 05.65.47.66.43**  
**Mail : siaep-hva-recoules@wanadoo.fr**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## CONTEXTE

Le présent rapport a pour objectif de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour la période du **1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**.

### Remarque :

Les données techniques portent sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

Les données financières sont extraites du Compte Administratif 2022.

# **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4 - 5
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5 - 6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021-2022.....	6
1.6.2.	Production.....	7
1.6.3.	Achat d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes .....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé. ....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification.....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes .....	11
3.	Indicateurs de performance.....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	12 - 13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	14 - 15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
4.	Financement des investissements .....	18
4.1.	Branchements en plomb .....	18
4.2.	Montants financiers .....	18
4.3.	État de la dette du service.....	18
4.4.	Amortissements .....	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20

# **1 – Caractérisation technique du service**

## ***1.1. Présentation du territoire desservi***

**Le service est géré au niveau** : intercommunal

**Nom de la collectivité** : S.I.A.E.P. de la HAUTE VALLEE de l'AVEYRON

**Compétences liées au service** : Production – Transfert – Distribution

**Territoire desservi** :

- la commune déléguée de PALMAS, commune de PALMAS D'AVEYRON
- la commune déléguée de SEVERAC L'EGLISE, commune de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE
- la commune de GAILLAC D'AVEYRON
- la commune déléguée de LAVERNHE, commune de SEVERAC D'AVEYRON
- la commune déléguée de LAPANOUSE, commune de SEVERAC D'AVEYRON
- la commune déléguée de RECOULES-PREVINQUIERES, commune de SEVERAC D'AVEYRON
- la commune déléguée de BUZEINS, commune de SEVERAC D'AVEYRON
- la commune déléguée de SEVERAC-LE-CHATEAU, commune de SEVERAC D'AVEYRON
- la commune de VIMENET

**Existence d'une CCSPL** : Non

## ***1.2. Mode de gestion du service***

Le service est exploité en régie.

## ***1.3. Estimation de la population desservie (D.101.1)***

Le service public d'eau potable dessert 5 519 habitants.

## ***1.4. Nombre d'abonnés***

*Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.*

Le service public d'eau potable dessert 3 616 abonnés au 30/06/2022.

Abonnements	Nombre total d'abonnés 2020/2021	Nombre total d'abonnés 2021/2022	Variation (en valeur)	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	3286	3285	- 1	- 0,03 %
Nombre d'abonnés non domestiques	279	331	+ 52	+ 18,64 %
<b>Total d'abonnés</b>	<b>3565</b>	<b>3616</b>	<b>+ 51</b>	<b>+ 1,43 %</b>

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 2020/2021	Nombre total d'abonnés 2021/2022	Variation (en valeur)
PALMAS	239	244	+ 5
SEVERAC L'EGLISE	294	300	+ 6
GAILLAC D'AVEYRON	284	288	+ 4
LAVERNHE	181	181	0
LAPANOUSE	492	494	+ 2
RECOULES-PREVINQUIERES	393	399	+ 6
BUZEINS	155	160	+ 5
VIMENET	231	232	+ 1
SEVERAC-LE-CHATEAU	1296	1318	+ 22
<b>Total des abonnés</b>	<b>3565</b>	<b>3616</b>	<b>+ 51</b>

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 648 375 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021/2022.

Ressource	Volume prélevé 2020/2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé 2021/2022 en m <sup>3</sup>	Variation
Source de Cayrac (le bas)	328 743	326 739	- 0,61 %
Source de Lissirou	1 844	1 766	- 4,23 %
Source d'Esparces et Mayrinhac	141 716	121 335	- 14,38 %
Source de Cayrac (le haut)	190 841	193 690	+ 1,49 %
Source de Sermels	1 516	1 375	- 9,30 %
Source du Cantabel	2 580	2 535	- 1,74 %
Source de Coursac	964	935	- 3,01 %
<b>Total prélevé</b>	<b>668 204</b>	<b>648 375</b>	<b>- 2,97 %</b>

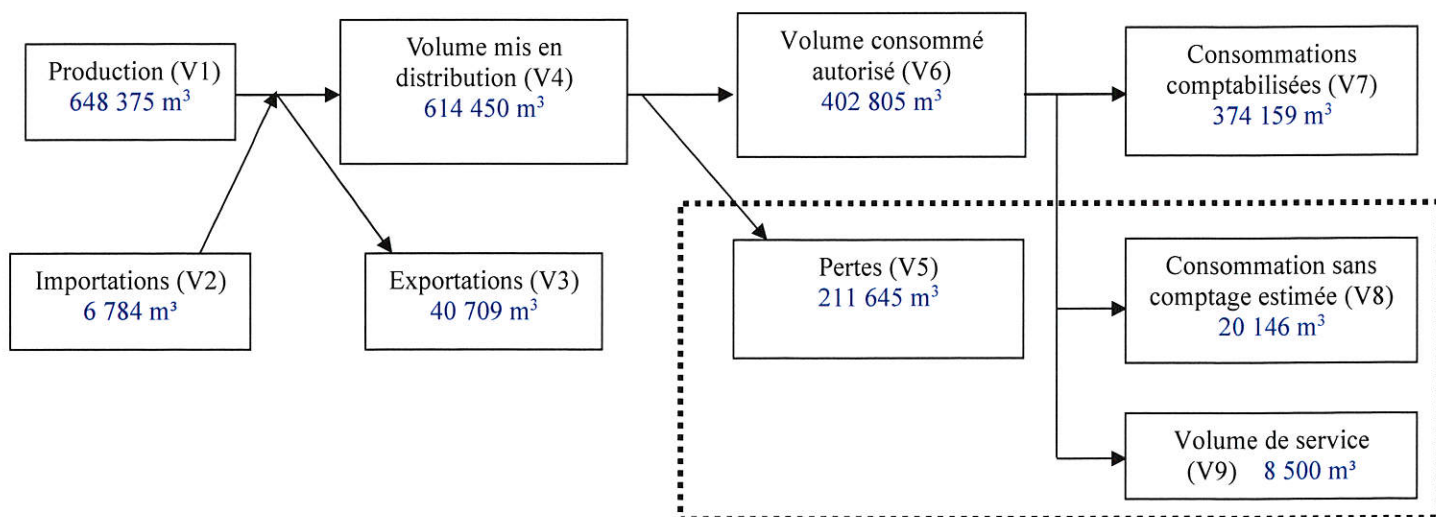
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : **néant**

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021/2022



## 1.6.2. Production

Le service a 6 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de Séverac-le-Château	Bioxyde de chlore
Station de Vimenet	Bioxyde de chlore
Station de Lissirou	Chlore liquide
Station de Sermels	Chlore liquide
Station du Cantabel	Chlore liquide
Station de Coursac	Chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé.

Ressource	Volume produit 2020/2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit 2021/2022 en m <sup>3</sup>	Variation	Indice de protection de la ressource
Source de Cayrac (le bas)	328 743	326 739	- 0,61 %	50 %
Source de Lissirou	1 844	1 766	- 4,23 %	100 %
Source Esparces-Mayrinhac	141 716	121 335	- 14,38 %	100 %
Source de Cayrac (le haut)	190 841	193 690	+ 1,49 %	50 %
Source de Sermels	1 516	1 375	- 9,30 %	50 %
Source du Cantabel	2 580	2 535	- 1,74 %	50 %
Source de Coursac	964	935	- 3,01 %	50 %
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>668 204</b>	<b>648 375</b>	<b>- 2,97 %</b>	

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté en 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté en 2021 en m <sup>3</sup>	Variation (en m <sup>3</sup> )	Variation
SMAEP LE SEGALA	9 261	6 784	- 2 477	- 26,75 %
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>9 261</b>	<b>6 784</b>	<b>- 2 477</b>	<b>- 26,75 %</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus 2020/2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus 2021/2022 en m <sup>3</sup>	Variation (en m <sup>3</sup> )	Variation
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>406 091</b>	<b>374 159</b>	<b>- 31 932</b>	<b>- 7,86 %</b>
Commune de Laissac-Séverac l'Eglise	46 648	39 828	- 6 820	- 14,62 %
SIAEP Montbazens Les Bourines	529	881	+ 352	+ 66,54%
<b>Total exporté vers d'autres services (V3)</b>	<b>47 177</b>	<b>40 709</b>	<b>- 6 468</b>	<b>- 13,71 %</b>

Pour l'exercice 2021/2022, la consommation moyenne est de 103 m<sup>3</sup> par abonné et par an. Elle était de 114 m<sup>3</sup> en 2020/2021.

### 1.6.5. Autres volumes

	2020/2021 en m <sup>3</sup>	2021/2022 en m <sup>3</sup>	Variation
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	29 003	20 146	- 30,54 %
<b>Volume de service (V9)</b>	8 500	8 500	0 %



#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	2020/2021 en m <sup>3</sup>	2021/2022 en m <sup>3</sup>	Variation
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	443 594	402 805	- 9,20 %

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 217,5 kilomètres au 31/12/2022.

## 2 - Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- La prime fixe pour abonnement
- Le tarif unique pour la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Les tarifs applicables au 01/07/2020 et au 01/07/2021 sont les suivants :

	Désignation	Période 2020/2021	Période 2021/2022	Variation
<b>Part de la Collectivité :</b>				
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>	Abonnement principal	107,00	107,00	0 %
	Abonnement secondaire	72,00	72,00	0 %
<b>Tarif unique (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		1,35	1,37	+ 1,5 %
<b>Tiers (€ HT/m<sup>3</sup>)</b> <u>Agence de l'Eau</u>	<b>Redevance pollution domestique</b>	<u>01/01/2021</u>	<u>01/01/2022</u>	
	PALMAS	0,33	0,33	0 %
	SEVERAC L'EGLISE	0,33	0,33	0 %
	GAILLAC D'AVEYRON	0,33	0,33	0 %
	LAVERNHE	0,33	0,33	0 %
	LAPANOUSE	0,33	0,33	0 %
	RECOULES-PREVINQUIERES	0,33	0,33	0 %
	BUZEINS	0,33	0,33	0 %
	VIMENET	0,33	0,33	0 %
	SEVERAC-LE-CHATEAU	0,33	0,33	0 %
	<b>Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau</b>	0,04	0,04	0 %
<b>Taux de TVA</b>		5,5 %	5,5 %	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- Délibération du 07/08/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021
- Délibération du 26/03/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## 2.2. Facture d'eau type (D.102.0)

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> sur la commune déléguée de RECOULES-PREVINQUIERES (avec un abonnement principal) :

	Période 2020/2021	Période 2021/2022	Variation
Collectivité	269,00 €	271,40 €	+ 0,89 %
Redevance prélèvement	4,80 €	4,80 €	0 %
Redevance pollution	39,60 €	39,60 €	0 %
TVA (5,5 %)	17,24 €	17,37 €	+ 0,75 %
<b>Total TTC</b>	<b>330,64 €</b>	<b>333,17 €</b>	<b>+ 0,76 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,756 €</b>	<b>2,776 €</b>	<b>+ 0,73 %</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.  
La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

## 2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation
Recettes de vente d'eau aux usagers	1 041 975,90 €	1 002 089,13 €	- 3,83 %
<i>dont abonnements</i>	369 385,11 €	373 164,29 €	+ 1,02 %
Recette de vente d'eau en gros	41 386,11 €	39 963,42 €	- 3,44 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 083 362,01 €</b>	<b>1 042 052,55 €</b>	<b>- 3,81 %</b>
Recettes liées aux travaux	18 764,13 €	19 999,07 €	+ 6,58 %
Autres recettes	14 159,28 €	10 402,21 €	- 26,53 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>32 923,41 €</b>	<b>30 401,28 €</b>	<b>- 7,66 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 116 285,42 €</b>	<b>1 072 453,83 €</b>	<b>- 3,92 %</b>

## 3 – Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique.

#### ► Pour le captage de Cayrac (le bas) :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	12	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	11	0

#### ► Pour le captage de Vimenet :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	9	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	10	0	7	0

#### ► Pour le captage de Lissirou :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	4	0	3	0
Paramètres physico-chimiques	5	0	3	1

► Pour le captage de Cayrac (le haut) :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	13	0	11	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	11	0

► Pour le captage de Sermels :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	5	0	5	1
Paramètres physico-chimiques	6	0	5	2

► Pour le captage du Cantabel :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	6	0	4	0
Paramètres physico-chimiques	9	6	4	2

► Pour le captage de Coursac :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2021	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité en 2022
Microbiologie	5	0	5	1
Paramètres physico-chimiques	6	0	4	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses	Taux de conformité en 2021	Taux de conformité en 2022
Microbiologie (P101.1)	100 %	96 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	90,3 %	89 %

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée sont indiquées dans le rapport annuel établi et transmis par l'ARS. Une copie de ce rapport vous est présentée en annexe. Ce document est joint à l'envoi par courrier de la facture d'eau.

En parallèle, le Syndicat procède à des analyses d'auto-contrôle. Un prélèvement trimestriel type B3 ou B2 (laboratoire départemental) + Test Colilert - Entérolert sont réalisés sur l'ensemble du Syndicat.

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100 %	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P.104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2}$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) se calcule ainsi :

$$\frac{V_7}{V_4} \times 100$$

	Période 2020/2021	Période 2021/2022
Rendement du réseau de distribution	72,45 %	67,70 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6,23	5,59
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	64,43 %	60,90 %

#### 3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

Pour la période 2021/2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,03 m<sup>3</sup>/jour/km (2,85 en 2020/2021).



### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}}$$

Pour la période 2021/2022, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,67 m<sup>3</sup>/jour/km (2,37 en 2020/2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour la période 2021/2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 61,4 % (61,4 % en 2020/2021).

## 4 – Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	2020/2021	2021/2022
Nombre total des branchements	3565	3616
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans la période	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin de période)	242	242
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	6,79 %	6,70 %

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés	441 714,84 €	647 824,53 €
Montants des subventions	0 €	32 392,04 €

### 4.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû)	1 833 189,78 €	1 672 409,93 €
Montant remboursé durant l'exercice	en capital	158 407,43 €
	en intérêts	36 610,60 €
		160 779,85 €
		33 494,18 €

### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 253 028,81 € (227 811,76 € en 2021).

#### 4.5. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

Projets à l'étude
Renouvellement du réseau AEP à Séverac-le-Château
Renouvellement du réseau AEP à Lapanouse
Renouvellement du réseau AEP à Recoules-Prévinquières

## **5 – Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. *Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)***

*Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.*

*Entrent en ligne de compte :*

- *les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- *les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.*

Au cours de l'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances.

Aucune aide n'a été versée à un fonds de solidarité logement.

Au cours de l'année 2022, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de : 0

$$\frac{\text{montant des abandons de créances + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}}$$

## 6 - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 519	5 519
D.102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,756	2,776
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	96 %
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90,3 %	89 %
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	72,45 %	67,70 %
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,85	3,03
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,37	2,67
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0,18 %
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,4 %	61,4 %
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0081 €	0



## Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité.



### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.  
 Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure en cours**



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de l'Aveyron.



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
 Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 12  
 Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
 Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 19,6 mg/L  
 Concentration maximale : 21,9 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
 Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
 La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 9 µg/L  
 Concentration maximale : 9 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
 Eau dure.

Concentration moyenne : 27,6 °f  
 Concentration maximale : 28 °f